Image not found or type unknown

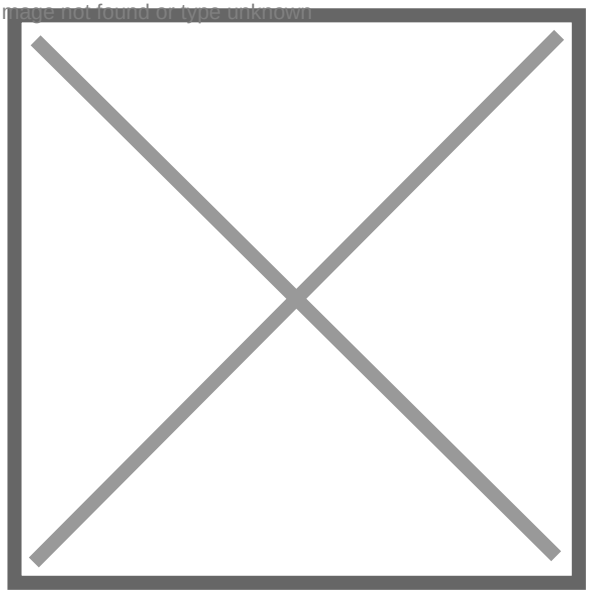

Mon employeur me réclame des congés payés pris en trop

Par **petiteiza**, le **04/07/2013** à **19:03**

bonjour, je suis éducatrice spécialisée, convention 66. mon employeur vient de me signifier verbalement qu'il y a 4 ans de cela il m'avait accordé 10 jours de congés en trop. Cela s'est passé lors d'un passage d'un cdd à un cdi et d'un changement d'établissement (avec toujours le même employeur, l'adapei). Il me signale donc que cette année, j'aurais droit à 20 jours de congés au lieu de 30. Est-ce légal? peut-il me m'imposer cela au bout de 4 ans?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **DSO**, le **04/07/2013** à **19:11**

Bonjour,

Oui, car le délai de prescription est de 5 ans.

Cordialement,
DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés